



No de résolution



SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE ET WEBDIFFUSÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CARIGNAN, LE 1^{ER} JUIN 2022, À 20 H.

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Édith Labrosse, conseillère
M. Luc Laforge, conseiller
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. François Rioux, directeur général
Me Ève Poulin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
- 4.1 Séance ordinaire du 4 mai 2022
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE
- 5.1 Demande d'appui à la MRC de Rouville pour des revendications concernant la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers par le Ministère des transports (MTQ)
- 5.2 Autorisation de signature - Bail locatif d'un immeuble situé au 2395, chemin Chambly
- 5.3 Demande - Projet de Planification des besoins d'espace - Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) - 2021-2026
- 5.4 Autorisation de signature - Promesse d'achat du lot 2 597 587 sur une rue projetée et d'une partie du lot numéro 2 597 593 de la rue Marie-Anne Est pour la construction d'une garderie privée
- 5.5 Désignation - Descente d'embarcations non motorisées - Berge de la petite rivière
- 5.6 Désignation - Rue située au coeur du projet de développement Jean-Vincent



No de résolution



- 5.7 Désignation - Rue pour accéder à la troisième école primaire - Secteur Centre
- 5.8 Désignation – Parc du projet de développement domiciliaire - Le Riviera
- 6 FINANCES
- 6.1 Déboursés du mois - Mai 2022
- 6.2 Dépôt - Liste des commandes - Mai 2022
- 6.3 Autorisation - Transferts budgétaires - Mai 2022
- 6.4 Autorisation - Renouvellement de trois (3) ans - Internet affaire Fibre-hybride - Vidéotron
- 7 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
- 7.1 Octroi de contrat - Travaux de resurfacement du chemin Grande-Ligne et la rue Olivier-Morel - Sintra inc.- 365 863,58 \$
- 7.2 Octroi de contrat –Travaux électriques - Réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112, phase II – M Brien Électrique Inc – 37 449,10 \$
- 7.3 Octroi de contrat - Fourniture et installation de modules de jeux au parc Forget - Jambette.com - 114 925,56 \$
- 7.4 Ajout au contrat - Travaux supplémentaires de déneigement du réseau routier - L.A. Hébert - 41 171,79 \$
- 7.5 Autorisation de dépenses - Achat d'une pompe et trousse d'assemblage d'éjecteurs d'air pour les étangs aérés - Pompex inc.- 42 002,45\$
- 7.6 Autorisation de dépenses cumulatives - Patio Drummond Ltée - 33 716,42 \$
- 8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8.1 Demande de PIIA 2022-004 – Lot 6 488 688 – 1910 à 1914, rue Gertrude - Projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée de trois étages - Secteur Centre
- 8.2 Demande de PIIA 2022-026 – Lot 3 016 423 – 3280, rue Lareau (Habitation unifamiliale isolée de deux étages)
- 8.3 Demande de PIIA 2022-029 - Lot 6 456 683 – 2271, rue Gertrude (Habitation unifamiliale isolée de deux étages)
- 8.4 Demande de PIIA 2022-031 - Lot 2 597 976 – 2145, rue Gertrude (Agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée)
- 8.5 Ajustement à la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : Aliénation, lotissement et utilisation autre que l'agriculture – Prolongement de la rue Albani



No de résolution



- 8.6 Délégation de pouvoirs d'inspection dans le cadre du RCI 2022-96 de la Communauté métropolitaine de Montréal
- 8.7 Autorisation de signature - Permis de lotissement - Garderie sur la rue Marie-Anne Est
- 8.8 Autorisation de signature - Permis de lotissement - Futur boulevard de la Mairie
- 9 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1 Dépôt de projet - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
 - 10.2 Demande de gratuité - Évènement POSA Source des Monts - Patinoire couverte - 27 août 2022
 - 10.3 Demande d'aide financière - Remise de diplômes, École secondaire Mont-Bruno - 100 \$
 - 10.4 Adoption - Plan directeur des parcs et espaces verts et Analyse des sites et recommandations d'aménagement
 - 10.5 Autorisation - Transfert de fonds pour stage aux loisirs - Embauche - Coordonnateur d'activités récréatives
 - 10.6 Embauche - Employés camps de jour - Été 2022
- 11 RÉGLEMENTATION
 - 11.1 Avis de motion - Projet de règlement no 511 (2022) modifiant le règlement 511 (2020) et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
 - 11.2 Adoption - Règlement no 547 (2022) relatif à l'implantation d'une garderie au 2380, rue Marie-Anne Est (Lot 6 508 687)
 - 11.3 Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement no 545 (2022) autorisant les travaux de réfection du chemin Brunelle décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 2 175 500 \$
 - 11.4 Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement no 546 (2022) autorisant le projet d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 057 200 \$
- 12 INFORMATION
- 13 DIVERS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution



1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 00.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

22-06-211

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié en tenant compte du retrait du point 7.1 lors de la lecture de l'ordre du jour.

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

22-06-212

4.1 Séance ordinaire du 4 mai 2022

Il est proposé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère madame Édith Labrosse et résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2022.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

22-06-213

5.1 Demande d'appui à la MRC de Rouville pour des revendications concernant la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers par le Ministère des transports (MTQ)

CONSIDÉRANT que la MRC de Rouville, par sa résolution numéro 22-03-069, sollicite l'appui de la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans le cadre de revendications concernant la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT que le MTQ a pour mission principale d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec;



No de résolution



CONSIDÉRANT que le MTQ est un partenaire incontournable des acteurs municipaux, dont les MRC et les municipalités locales, pour la réalisation de travaux et de projets importants découlant directement de sa mission principale;

CONSIDÉRANT que le MTQ est également gestionnaire d'un nombre important de programmes d'aide financière dont bénéficient les organisations locales et régionales;

CONSIDÉRANT que la compétence et la contribution des représentants et du personnel du MTQ en interaction avec les organisations locales et régionales sont reconnues par le milieu;

CONSIDÉRANT que le milieu municipal est confronté à des choix administratifs de la part du MTQ qui s'avèrent inadaptés à ses besoins;

CONSIDÉRANT que des problématiques et enjeux majeurs sont constamment rencontrés dans le cadre des collaborations avec le MTQ, plus particulièrement en lien avec les délais de traitement totalement inacceptables, lesquels ont des effets paralysants sur les travaux ou les projets à réaliser, et s'inscrivent en opposition avec la mission même du MTQ;

CONSIDÉRANT que dans leurs rapports de partenariat avec le MTQ, les organisations municipales sont systématiquement confrontées à une lourdeur administrative d'une telle complexité qu'il en devient difficile d'obtenir une vision claire du processus, sans compter les étapes et exigences additionnelles susceptibles de s'ajouter en cours de route et qui se traduisent par des délais supplémentaires souvent très importants;

CONSIDÉRANT que les délais liés à chaque étape de traitement par le MTQ sont non seulement importants, mais également si approximatifs qu'ils occasionnent des impacts directs sur les échéanciers de réalisation et les coûts des travaux ou des projets;

CONSIDÉRANT que cette situation s'articule dans un contexte où d'une part les organisations municipales doivent souvent composer avec des délais de réalisation imposés par les programmes d'aide financière du MTQ tout en subissant, d'autre part, des retards et des contraintes imprévisibles imposés par le MTQ lui-même



No de résolution



CONSIDÉRANT que de plus, le MTQ ne prend pas en compte à sa juste valeur l'expertise municipale quand vient le temps de répondre à une demande locale, entre autres en matière de sécurité, et ce, même quand les demandes, analysées par des intervenants locaux dûment qualifiés, sont formulées officiellement par voie de résolutions et sont le fruit d'un consensus du milieu;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité et qu'à ce titre, leurs considérations et enjeux devraient être davantage pris en compte par le MTQ;

CONSIDÉRANT que cette situation qui perdure depuis des années affecte la crédibilité du MTQ, ainsi que malheureusement celle des gestionnaires et élus municipaux qui doivent composer avec ces contraintes, et qu'elle affecte ultimement la confiance des citoyen(ne)s envers leurs institutions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

D'APPUYER la MRC de Rouville et de transmettre au ministère des Transports du Québec, des revendications concernant la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers, afin de lui demander de prendre les mesures nécessaires pour réduire prioritairement les délais, de revoir de façon urgente son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales pour en simplifier et en clarifier les étapes et enfin, de prendre davantage en compte l'expertise municipale dans le cadre des décisions ayant des impacts locaux ou régionaux.

DE transmettre cette résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, au ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, aux députés du territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, à l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec et l'Association des directeurs municipaux du Québec.

DE transmettre cette résolution aux municipalités locales du territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu afin qu'elles emboîtent le pas.



No de résolution

22-06-214



**5.2 Autorisation de signature - Bail locatif d'un
immeuble situé au 2395, chemin Chambly**

CONSIDÉRANT que la ville de Carignan manifeste son intérêt pour la location d'un immeuble situé au 2395, chemin Chambly et qu'il reste des conditions à établir;

CONSIDÉRANT que la ville de Chambly sera également signataire de la lettre d'entente et responsable de 50% des charges financières;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère madame Édith Labrosse, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal approuve la lettre d'intention et le bail et ses conditions, devant intervenir entre le propriétaire, la Ville de Chambly et la Ville de Carignan, pour l'immeuble situé au 2395, chemin Chambly, pour une période allant jusqu'au le ou vers le 2 août 2032.

QUE les sommes soient prélevées à même les crédits disponibles du poste budgétaire 02-701-90-510 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-233-49-000.

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Carignan, la lettre d'intention et éventuellement le bail ainsi que tout document devant intervenir à cet effet, en y stipulant toute clause jugée nécessaire dans l'intérêt de la Ville de Carignan et non incompatible avec la présente.

22-06-215

**5.3 Demande - Projet de Planification des besoins
d'espace - Centre de services scolaire des Patriotes
(CSSP) - 2021-2026**

CONSIDÉRANT les articles 272.2 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3), qui prévoient un processus par lequel un centre de services scolaire doit annuellement déterminer ses besoins en matière d'immeubles



No de résolution



à acquérir aux fins de construire ou d'agrandir une école ou un centre et, le cas échéant, établir un projet de planification des besoins d'espace.

CONSIDÉRANT que l'article 272.5 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que, dans un premier temps, le centre de services scolaire doit demander l'avis du conseil des villes et municipalités de son territoire, afin d'établir ce projet de planification des besoins d'espace.

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Patriotes a transmis un tel projet de Planification des besoins d'espace, le 25 février 2022 à la suite de quoi le conseil a transmis un tel avis.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la réception des avis des villes et municipalités de son territoire, le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes a adopté la version finale de la Planification des besoins d'espace, le 26 avril 2022, avec de légères modifications, et l'a de nouveau transmise aux villes et municipalités, pour approbation.

CONSIDÉRANT que l'article 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que « Dans les 45 jours suivant la réception de la planification des besoins d'espace du centre de services scolaire, le conseil d'une municipalité locale visée à l'article 272.6 doit l'approuver ou la refuser. Une copie de la résolution est transmise par la municipalité au centre de services scolaire et à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le sien. »

CONSIDÉRANT que la Planification des besoins d'espace sera par la suite transmise au ministre de l'Éducation, avec toutes les résolutions reçues des villes et municipalités, afin que ce dernier approuve cette Planification, après consultation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de tout autre ministre concerné.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette approbation par le ministre, la ou les villes et municipalités concernées doivent céder au centre de services scolaire un immeuble situé dans le secteur visé, conforme aux caractéristiques énoncées à la planification et ce, dans les deux ans suivant la prise d'effet de la planification, conformément à l'article 272.10 de la *Loi sur l'instruction publique*.



No de résolution



CONSIDÉRANT les échanges tenus entre les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par la conseillère madame Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

QUE le Conseil approuve la Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Patriotes.

22-06-216

5.4 Autorisation de signature - Promesse d'achat du lot 2 597 587 sur une rue projetée et d'une partie du lot numéro 2 597 593 de la rue Marie-Anne Est pour la construction d'une garderie privée

CONSIDÉRANT la promesse d'achat du lot 2 597 587 sur une rue projetée et d'une partie du lot numéro 2 597 593 de la rue Marie-Anne Est pour la construction d'une garderie privée;

EN CONSÉQUANT;

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par la conseillère madame Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

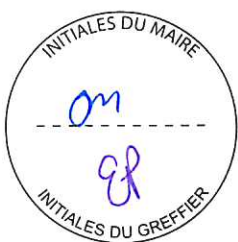
D'AUTORISER le maire ou en son absence la mairesse suppléante et le directeur général ou en son absence le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Carignan, l'offre d'achat du lot 2 597 587 sur une rue projetée et d'une partie du lot 2 597 593 du cadastre du Québec circonscription foncière de Chambly sur la rue Marie-Anne Est pour la construction d'une garderie privée.

22-06-217

5.5 Désignation - Descente d'embarcations non motorisées - Berge de la petite rivière

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif de toponymie;

CONSIDÉRANT le désir de nommer le site pour lui donner un caractère unique et faire en sorte qu'il soit reconnu par la communauté;



No de résolution



CONSIDÉRANT la localisation du projet qui est situé en bordure de la rivière L'Acadie, anciennement appelée la Petite rivière de Montréal;

CONSIDÉRANT la particularité de la rivière L'Acadie qui représente une grande valeur écologique, qui inspire la quiétude et la tranquillité;

CONSIDÉRANT la particularité de la descente qui s'adresse uniquement aux embarcations de petites tailles et non-motorisées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par la conseillère madame Édith Labrosse, et résolu à l'unanimité:

DE désigner la nouvelle descente d'embarcations non motorisées, la « Berge de la petite rivière »..

22-06-218

5.6 Désignation - Rue située au cœur du projet de développement Jean-Vincent

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif de toponymie;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer cette future rue en forme de cul-de-sac qui sera reliée à la rue Jean-Vincent;

CONSIDÉRANT la définition d'une « place » qui peut faire référence à une petite rue en boucle fermée, un cul-de-sac, à un rond-point ou à un cercle de virage;

CONSIDÉRANT le précédent de la petite rue connexe à la rue Antoine-Forestier qui se nomme : « place Antoine-Forestier » ou de la petite rue connexe à la rue Alexandre-De Prouville qui se nomme « place Alexandre-De Prouville »;

CONSIDÉRANT la facilité de retrouver une telle place pour un résident ou un visiteur si elle est nommée du même nom que la rue dont elle est issue;



No de résolution

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller monsieur Luc Laforge et résolu à l'unanimité:

DE désigner la nouvelle rue du projet domiciliaire Jean-Vincent, la « place Jean-Vincent ».

22-06-219

5.7 Désignation - Rue pour accéder à la troisième école primaire - Secteur Centre

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif de toponymie;

CONSIDÉRANT la volonté de nommer cette nouvelle rue qui donne accès au site de la troisième école primaire de Carignan;

CONSIDÉRANT la localisation du projet qui est situé dans la partie nord du secteur Centre;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de Carignan de souligner l'apport important de madame Marguerite Roussel, historienne aguerrie, citoyenne impliquée, bénévole investie et conseillère municipale durant 3 mandats;

CONSIDÉRANT la thématique des rues existantes environnantes qui évoquent des prénoms féminins;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par la conseillère madame Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

DE désigner la nouvelle rue permettant d'accéder au site de la troisième école primaire de Carignan, la « rue Marguerite-Roussel ».

22-06-220

5.8 Désignation – Parc du projet de développement domiciliaire - Le Riviera

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif de toponymie;



No de résolution



CONSIDÉRANT la volonté de nommer ce nouveau parc du projet de développement Le Riviera qui est construit sur un ancien terrain de golf;

CONSIDÉRANT la volonté de conserver la thématique du golf utilisée dans le secteur;

CONSIDÉRANT le souhait d'offrir au parc un nom prestigieux reflétant le style d'habitations du secteur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Luc Laforge, appuyé par la conseillère madame Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

DE désigner le nouveau parc dans le projet de développement Le Riviera, le « parc du Condor ».

6 FINANCES

22-06-221

6.1 Déboursés du mois - Mai 2022

Il est proposé par le conseiller monsieur Luc Laforge, appuyé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de mai 2022 pour un montant de 92 448,56 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de mai 2022, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 2 123 098,82 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt - Liste des commandes - Mai 2022

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 12 avril 2022 au 16 mai 2022.



No de résolution

22-06-222



6.3 Autorisation - Transferts budgétaires - Mai 2022

Il est proposé par le conseiller monsieur Luc Laforge, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le transfert des sommes suivantes :

a. Afin de couvrir entretien réseau routier anticipé 2022

Montant	Description du poste	Numéro de poste
22 000 \$	Asphalte ressuscage	02-320-00-625

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
22 000 \$	Entretien réseau Routier	02-320-00-531

b) Afin de couvrir achat de pièce support oxyjets et réparation 2022

Montant	Description du poste	Numéro de poste
40 000 \$	Services scientifique et génie	02-414-00-411

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
40 000 \$	Entretien réparation étangs	02-414-00-521

c) Afin de couvrir la dépense anticipée 2022-Eco gestes

Montant	Description du poste	Numéro de poste
---------	----------------------	-----------------



No de résolution



10 000 \$	Taxes générales	01-211-00-000
-----------	-----------------	---------------

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
10 000 \$	Aide Financière	02-470-00-999

22-06-223

6.4 Autorisation - Renouvellement de trois (3) ans - Internet affaire Fibre-hybride - Vidéotron

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-199;

CONSIDÉRANT que le contrat de trois (3) ans arrivera à terme en date du 18 juin 2022;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'autoriser le renouvellement pour une période de 36 mois pour conserver les forfaits en vigueur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller monsieur Luc Laforge, appuyé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le trésorier à renouveler pour et au nom de la Ville de Carignan, l'entente de trois (3) ans de "Service affaires Internet 200/50" avec le fournisseur Videotron;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-10-331.

7 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

22-06-224

7.1 Octroi de contrat - Travaux de resurfaçage du chemin Grande-Ligne et la rue Olivier-Morel - Sintra inc.- 365 863,58 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de planage et resurfaçage de la rue Olivier-Morel et du resurfaçage du chemin de la Grande-Ligne;



No de résolution



CONSIDÉRANT que les travaux de la rue Olivier-Morel sont estimés à 141 577,93 \$ et ceux du chemin de la Grande-Ligne sont de 171 503,35 \$;

CONSIDÉRANT l'ajout au contrat d'un montant de 52 772,30 \$ afin de préparer la surface par l'installation de couches d'asphalte pour le chemin Grande-Ligne avant le resurfaçage;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère madame Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat des travaux de planage et resurfaçage de la rue Olivier-Morel et du resurfaçage du chemin de la Grande-Ligne, à l'entreprise Sintra inc. pour un montant maximal de 365 853,58 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530 sous réserve de subvention affecté au projets et contribution de tiers.

22-06-225

7.2 Octroi de contrat –Travaux électriques - Réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112, phase II – M Brien Électrique Inc – 37 449,10 \$

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable de la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation de travaux électriques dans le cadre de la réalisation de travaux de



No de résolution



réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112 phase II, à l'entreprise M Brien Électrique inc. au montant de 37 449,10 \$, taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 22-005-35-710

22-06-226

7.3 Octroi de contrat - Fourniture et installation de modules de jeux au parc Forget - Jambette.com - 114 925,56 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture et installation de modules de jeux au parc Forget;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat de fourniture et installation de modules de jeux au parc Forget à l'entreprise Jambette.com pour un montant de 114 925.56 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-220-07-722 projet 22-07.

22-06-227

7.4 Ajout au contrat - Travaux supplémentaires de déneigement du réseau routier - L.A. Hébert - 41 171,79 \$

CONSIDÉRANT la résolution 21-06-252 octroyant le contrat de déneigement du réseau routier pour trois (3) ans avec deux (2) années additionnelles en option à l'entreprise L.A. Hébert;



No de résolution



CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère madame Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER l'ajout au contrat d'un montant de 41 171,79 \$ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires au contrat de déneigement du réseau routier, pour la saison 2021-2022, à l'entreprise L.A. Hébert;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-330-00-443.

22-06-228

7.5 Autorisation de dépenses - Achat d'une pompe et trousse d'assemblage d'éjecteurs d'air pour les étangs aérés - Pompex inc.- 42 002,45\$

CONSIDÉRANT le besoin de rajeunissement de la flotte d'oxyjets des étangs aérés;

CONSIDÉRANT que Pompex inc. est le seul distributeur officiel des pompes flygt de Xylem;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité: :

D'AUTORISER l'achat d'une pompe et trousse d'assemblage d'éjecteurs d'air pour les étangs aérés, à l'entreprise Pompex inc., au montant de 42 002,45 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-414-00-521.

22-06-229

7.6 Autorisation de dépenses cumulatives - Patio Drummond Ltée - 33 716,42 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres de gré à gré afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture de



No de résolution



blocs sanitaire pour le parc Forget et la descente d'embarcations non-motorisées;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller monsieur Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat de fourniture de blocs sanitaire pour le parc Forget et la descente d'embarcations non-motorisées à l'entreprise Patio Drummond Ltée pour un montant de 33 716,42 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 03-100-00-530 et 22-220-07-722, projet 22-07.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

22-06-230

8.1 Demande de PIIA 2022-004 – Lot 6 488 688 – 1910 à 1914, rue Gertrude - Projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée de trois étages - Secteur Centre

CONSIDÉRANT la demande de PIIA pour le projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée de trois étages, sur le lot 6 488 688, situé au 1910 à 1914, rue Gertrude dans la zone H-348 du Règlement de zonage no 483-U dans le secteur Centre, demande reçue le 28 janvier 2022;

CONSIDÉRANT les modifications proposées par le demandeur suite au refus de la demande par la résolution 22-05-193;

CONSIDÉRANT que les modifications proposées sont mineures en regard à l'atteinte des objectifs du PIIA et ne nécessitent donc pas à nouveau l'avis du CCU;

CONSIDÉRANT que la forme de toit proposée permet de diminuer l'effet « boîte à savon », c'est-à-dire la forme cubique du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution



Il est proposé par le conseiller monsieur Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée de trois étages, sur le lot 6 488 688, situé au 1910 à 1914, rue Gertrude dans le secteur Centre, et ce selon les plans soumis en date du 20 mai 2022.

22-06-231

8.2 Demande de PIIA 2022-026 – Lot 3 016 423 – 3280, rue Lareau (Habitation unifamiliale isolée de deux étages)

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages, sur le lot 3 016 423, situé au 3280, rue Lareau dans la zone H-239 du Règlement de zonage no 483-U dans le secteur Carignan-Salières, demande reçue le 7 avril 2022;

CONSIDÉRANT que la nouvelle construction s'inspire des caractéristiques volumétriques du cadre bâti environnant dans son échelle et ses proportions ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle construction favorise des modulations volumétriques et des retraits significatifs afin d'éviter la construction de blocs monolithiques ;

CONSIDÉRANT que les composantes architecturales de la façade principale sont compatibles avec celles des bâtiments adjacents ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère madame Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages, sur le lot 3 016 423, situé au 3280, rue Lareau, dans le secteur Carignan-Salières.

22-06-232

8.3 Demande de PIIA 2022-029 - Lot 6 456 683 – 2271, rue Gertrude (Habitation unifamiliale isolée de deux étages)

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux



No de résolution



étages, sur le lot 6 456 683, situé au 2271, rue Gertrude dans la zone H-348 du Règlement de zonage no 483-U dans le secteur Centre, demande reçue le 11 avril 2022;

CONSIDÉRANT que l'architecture respecte le gabarit et la forme des bâtiments existants;

CONSIDÉRANT que la forme du bâtiment et les pignons de la toiture donnent des formes au bâtiment ;

CONSIDÉRANT que le retrait de la façade principale diminue l'impression de massivité du bâtiment par rapport aux bâtiments voisins qui ont un seul étage ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par le conseiller monsieur Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER le projet construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages, sur le lot 6 456 683, situé au 2271, rue Gertrude dans le secteur Centre.

22-06-233

8.4 Demande de PIIA 2022-031 - Lot 2 597 976 – 2145, rue Gertrude (Agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée)

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, sur le lot 2 597 976, situé au 2145, rue Gertrude dans la zone H-245 du Règlement de zonage no 483-U dans le secteur Centre, demande reçue le 21 avril 2022;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'un deuxième étage est utilisée avec parcimonie et donc que les travaux d'agrandissement respectent l'architecture et la volumétrie du bâtiment existant ;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs seront remplacés sur l'entièreté du bâtiment et donc qu'il n'y a pas de problème d'harmonisation des matériaux de l'agrandissement avec ceux du bâtiment existant ;



No de résolution



CONSIDÉRANT que l'impression de massivité du bâtiment et les contrastes avec le cadre bâti environnant sont réduits par les composantes architecturales et l'architecture du bâtiment proposé ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller monsieur Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, sur le lot 2 597 976, situé au 2145, rue Gertrude dans le secteur Centre.

22-06-234

8.5 Ajustement à la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : Aliénation, lotissement et utilisation autre que l'agriculture – Prolongement de la rue Albani

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a déposé une demande d'autorisation à la CPTAQ pour le prolongement de la rue Albani le 1er avril 2022 et que le numéro de résolution municipale appuyant la demande d'autorisation est le 21-09-374;

CONSIDÉRANT que cette demande a été ouverte par la CPTAQ et qu'elle porte le numéro de dossier 436459;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a effectué des ajustements à la demande d'autorisation et que ceux-ci nécessitent une nouvelle résolution municipale;

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 2 599 742 du cadastre du Québec a été ajoutée à la demande d'autorisation pour le prolongement de la rue Albani;

CONSIDÉRANT qu'à la suite à des ajustements, la superficie visée par la demande est maintenant de 3,06 ha au lieu de 2,82 ha;

CONSIDÉRANT que la Ville a analysé le détail des travaux selon les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, et que ceux-ci sont décrits



No de résolution



dans la résolution 21-09-374 et dans le document argumentaire déposé avec la demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a effectué une planification rigoureuse de son territoire depuis 2008 en réalisant de nombreux documents et règlements de planification;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie totale de 3,06 ha est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville et à la réglementation de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Carignan appuie la demande d'autorisation no 436459 et recommande l'acceptation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le tout tel qu'également décrit dans la résolution 21-09-374;

D'AUTORISER le directeur général, monsieur François Rioux, à signer pour et au nom de la Ville de Carignan, tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

22-06-235

8.6 Délégation de pouvoirs d'inspection dans le cadre du RCI 2022-96 de la Communauté métropolitaine de Montréal

CONSIDÉRANT le *Règlement de contrôle intérimaire 2022-96* concernant les milieux naturels, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 28 avril 2022;

CONSIDÉRANT l'article 5.2 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1), est le fonctionnaire désigné par le conseil



No de résolution



de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du *Règlement de contrôle intérimaire*;

CONSIDÉRANT que la ville doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, précitée;

CONSIDÉRANT l'article 5.2 du *Règlement de contrôle intérimaire*, par lequel le conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjointe prévus aux articles 5.4 et 5.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère madame Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

QUE la Ville de Carignan consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local, tel que prévu par l'article 5.3 du *Règlement de contrôle intérimaire* de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 5.7 de ce même règlement;

QUE la Ville de Carignan consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjointe, tel que prévu aux articles 5.4 et 5.5 du *Règlement de contrôle intérimaire* de la Communauté;

QUE la Ville de Carignan informe la Communauté métropolitaine de Montréal que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire :

Andréanne Baribeau, directrice du service de l'urbanisme et du développement durable

Éric Martel, directeur du service de l'urbanisme et du développement durable par intérim

Daphné Charron, inspectrice municipale

Julie Larivière, inspectrice municipale



No de résolution



Virginie Boisvert, inspectrice municipale
Yves Essono II, inspecteur municipal surnuméraire

22-06-236

**8.7 Autorisation de signature - Permis de lotissement -
Garderie sur la rue Marie-Anne Est**

CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale permet le remplacement des lots 2 597 587 et 2 597 593 du cadastre du Québec, afin de créer les lots 6 508 686 à 6 508 688;

CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale est effectuée dans le cadre de la vente du lot projeté 6 508 687 situé à l'extrémité ouest de la rue Marie-Anne Est afin d'y permettre la construction d'une nouvelle garderie;

CONSIDÉRANT que l'approbation du propriétaire doit être signée par la Ville pour le dépôt des lots au cadastre du Québec.

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par la conseillère madame Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer l'approbation du propriétaire pour le dépôt du permis de lotissement au cadastre du Québec, pour le remplacement des lots 2 597 587 et 2 597 593, afin de créer les lots 6 508 686 à 6 508 688 selon le plan cadastral préparé par Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, plan daté du 25 mars 2022, sous la minute 16227.

22-06-237

**8.8 Autorisation de signature - Permis de lotissement -
Futur boulevard de la Mairie**

CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale permet le remplacement des lots 3 016 362 et 6 427 816 du cadastre du Québec, afin de créer les lots 6 517 778 à 6 517 780;

CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale est effectuée dans le cadre de la vente du lot projeté 6 517 778 situé en bordure du projet des Jardins d'Isaïe;



No de résolution



CONSIDÉRANT que l'approbation du propriétaire doit être signée par la Ville pour le dépôt des lots au cadastre du Québec.

Il est proposé par le conseiller monsieur Luc Laforge, appuyé par la conseillère madame Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer l'approbation du propriétaire pour le dépôt du permis de lotissement au cadastre du Québec, pour le remplacement des lots 3 016 362 et 6 427 816, afin de créer les lots 6 517 778 à 6 517 780 selon le plan cadastral préparé par Charles Beaudin, arpenteur-géomètre, plan daté du 10 mai 2022, sous la minute 481.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22-06-238

10.1 Dépôt de projet - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan dépose un projet dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par la conseillère madame Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE le conseil municipal a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'il s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à lui;

QUE le conseil municipal s'engage, s'il obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;



No de résolution



QUE le conseil municipal confirme qu'il assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'il pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal autorise la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer la demande d'aide financière et à signer tout document requis donnant effet à la présente résolution.

22-06-239

10.2 Demande de gratuité - Évènement POSA Source des Monts - Patinoire couverte - 27 août 2022

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle de l'organisme POSA Source des Monts;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Édith Labrosse, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la patinoire couverte et du chalet à l'organisme POSA Source des Monts le 27 août 2022 entre 8h et 22h.

22-06-240

10.3 Demande d'aide financière - Remise de diplômes, École secondaire Mont-Bruno - 100 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'École secondaire Mont-Bruno;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller monsieur Frédéric Martineau et résolu à :

D'ACCORDER à l'École secondaire Mont-Bruno, une aide financière d'un montant de 100 \$, dans le cadre de la soirée honorifique de remise de diplômes;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.



No de résolution

22-06-241

10.4 Adoption - Plan directeur des parcs et espaces verts et Analyse des sites et recommandations d'aménagement

CONSIDÉRANT le Plan directeur des parcs et espaces verts et l'analyse des sites et recommandations d'aménagement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan veut renouveler son Plan directeur des parcs et espaces verts;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Édith Labrosse, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER aux fins d'application le Plan directeur des parcs et espaces verts et l'analyse des sites et recommandations d'aménagement.

22-06-242

10.5 Autorisation - Transfert de fonds pour stage aux loisirs - Embauche - Coordonnateur d'activités récréatives

CONSIDÉRANT la confirmation que nous avons reçu une subvention d'Emplois d'été Canada;

CONSIDÉRANT que nous avons convenu d'une entente afin de créer un poste de stagiaire aux loisirs;

CONSIDÉRANT que le stagiaire travaillera en support à l'organisation des événements et de la programmation estivale en plus d'être une aide sur le terrain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Édith Labrosse, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

DE transférer 8 557 \$ afin de couvrir le salaire et le 4 % de coordonnateur activités récréatives dans le cadre du stage estival;



No de résolution



DE confirmer l'embauche de Madame Sara Hallulli en date du 7 juin 2022.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-90-181 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-211-00-000.

22-06-243

10.6 Embauche - Employés camps de jour - Été 2022

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Édith Labrosse, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'EMBAUCHER les employés ci-dessous en prévision des camps de jour estivaux 2022 :

Animateurs camps de jour :

1. Olivier Charest
2. Florence Lanctot
3. Andréanne Plante
4. Simon Grégoire
5. Olivier Lefebvre
6. Kevin Lafleur
7. Justin Mostovac
8. Marina Payette
9. Anne Langevin
10. Alexia Santos
11. Justin Langlois
12. Simon Michaud
13. Elsa Mostovac
14. Mathilde Baron
15. Rayane Saidou

Accompagnateurs :

1. Dominique Michaud
2. Victoria Mathieu
3. Laurie-Ann Thibault
4. Sarah Dagenais
5. Vivianne Gélinas



No de résolution

Animateurs au service de garde :

1. Charline Desruisseaux
2. Mathias Desruisseaux

Animateurs à vélo :

1. Gabrielle Charest
2. Jonathan Fréchette

QUE ces embauches soient effectives à partir du 17 juin 2022;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70151-181.

11 RÉGLEMENTATION

22-06-244

11.1 Avis de motion - Projet de règlement no 511 (2022) modifiant le règlement 511 (2020) et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

Le conseiller monsieur Luc Laforge dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le règlement no 511 (2022) modifiant le règlement 511 (2020) et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

22-06-245

11.2 Adoption - Règlement no 547 (2022) relatif à l'implantation d'une garderie au 2380, rue Marie-Anne Est (Lot 6 508 687)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 547 (2022) relatif à l'implantation d'une garderie au 2380, rue Marie-Anne Est (Lot 6 508 687), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par la conseillère madame Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:



No de résolution



D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 547 (2022) relatif à l'implantation d'une garderie au 2380, rue Marie-Anne Est (Lot 6 508 687).

11.3 Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement no 545 (2022) autorisant les travaux de réfection du chemin Brunelle décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 2 175 500 \$

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat de la tenue de registre concernant le règlement d'emprunt no 545 (2022) autorisant les travaux de réfection du chemin Brunelle décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 2 175 500 \$.

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat de la tenue de registre concernant le règlement d'emprunt no 545 (2022) autorisant les travaux de réfection du chemin Brunelle décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 2 175 500 \$.

11.4 Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement no 546 (2022) autorisant le projet d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 057 200 \$

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat de la tenue de registre concernant le règlement d'emprunt no 546 (2022) autorisant le projet d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 057 200 \$.

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat de la tenue de registre concernant le règlement d'emprunt no 546 (2022) autorisant le projet d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 057 200 \$.

12 INFORMATION

13 DIVERS

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

22-06-246



No de résolution



L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée à 20 h 36.


Patrick Marquès
Maire


Me Ève Poulin
Greffière